



Les points importants du Conseil communal du jeudi 28 septembre 2017

Dénomination de nouvelles voiries (deux avenues, deux clos et une place) - Décision de principe.

Cinq nouvelles voiries communales ont vu le jour dans le nouveau lotissement du Plateau Engeland : deux avenues, deux clos et une place. Sur la base des nombreuses suggestions émises et sur la base d'un consensus obtenu au sein du groupe de travail, les dénominations suivantes ont été proposées : avenue de l'Hélianthe qui correspond au prolongement de l'avenue existante, avenue Jacqueline Harpman, clos Jean-Pierre de Launoit, clos Andrée Dumont et place Olivier Strebelle. Si Maëlle De Brouwer (Ecolo) s'est réjouie de voir figurer deux noms de femmes parmi les cinq propositions, elle souhaitait toutefois voir une vraie position qui viserait à rendre hommage à davantage de femmes inconnues avec une proposition 100% féminine. Point approuvé par la majorité, le PS et Ecolo à l'exception de Maëlle De Brouwer qui a choisi de s'abstenir.

Approbation de l'Audit BYPAD et du Plan d'Action Vélo

La Région de Bruxelles-Capitale cherche à développer sa politique cyclable afin de respecter les objectifs du plan de mobilité IRIS II dont celui qui vise à atteindre 20% des déplacements mécanisés à vélo d'ici 2020. C'est dans ce contexte que la Région a offert la possibilité aux Communes bruxelloises de réaliser un BYPAD (BiCycle Policy AuDit) et d'élaborer un plan d'action de leur politique vélo. La Commune d'Uccle y a répondu début 2016. *"Sur la base d'une méthode de mesure établie au niveau de l'union européenne, nous avons mesuré toute une série de critères sur la cyclabilité de la commune et en particulier la politique mise en œuvre par l'Administration communale dans ce domaine. Notre score de départ est relativement bas, ce qui nous a dès lors amenés à déterminer un grand nombre d'objectifs et de priorités à atteindre qui vont permettre d'améliorer la situation. De nombreuses initiatives ont toutefois déjà été prises comme par exemple le brevet cycliste déjà obtenu par 1600 élèves ucclois ou l'installation de 8 boxes pour vélos planifiée d'ici la fin 2017. Sans compter sur une politique transversale avec notamment une attention apportée à l'aménagement de zones de stationnement vélos dans les permis d'urbanisme et ce, en-dehors de l'espace public. Une autre priorité est l'extension des zones 30",* a expliqué Jonathan Biermann, Échevin de la Mobilité (MR). *"Nous sommes également dans l'attente très pressante de la mise en œuvre des itinéraires cyclables régionaux sur le territoire ucclois",* a-t-il ajouté. Si le Plan d'Action Vélo a été accueilli très favorablement et qualifié de pragmatique, cohérent et volontariste tant par la majorité que par l'opposition, il a toutefois suscité quelques réactions. Du côté du PS, Bernard Hayette souhaite notamment que la Commune insiste dans sa communication auprès des automobilistes sur le respect de la zone 30 avec une signalétique adaptée dans ces zones et une information claire sur la sévérité des amendes. *"Cela me semble nécessaire au vu du nombre croissant d'accidents de vélo à Bruxelles".* *"La signalétique dans les zones 30 est effectivement un enjeu important mais la police nous recommande toutefois de ne pas multiplier les messages afin de ne pas déconcentrer les usagers de la voirie",* a répondu Jonathan Biermann. Toujours du côté du PS, Benjamin Cadranel a, quant à lui, suggéré de s'appuyer sur les commerçants pour subsidier les actions promotionnelles qui récompenseraient les personnes qui font leur course à vélo ou encore d'aider les employeurs à

procéder à un mobility shift vers le vélo. *“Il est clair aussi que les espaces verts doivent servir d’itinéraires alternatifs qui vont faciliter le passage des vélos en toute sécurité”*. *“Une expérience pilote a été menée il y a un an à la demande des commerçants d’Uccle Centre avec la délivrance de jetons de stationnement pour inciter les clients à revenir. Et, nous sommes très vite arrivés à la conclusion que ce système récompensait les automobilistes. C’est donc sur cette base que nous avons rencontré le Directeur de l’agence régionale de stationnement car nous sommes très demandeurs de pouvoir lancer un projet pilote qui viserait à créer un système de crédit mobilité qui permettrait notamment aux commerçants de récompenser leurs clients en leur octroyant par exemple quelques minutes à l’horodateur ou 15 minutes de Villo! ou un aller simple STIB. Nous créerons ainsi un lien plus direct entre mobilité responsable et commerces locaux”*, a commenté l’Échevin de la Mobilité. Côté Ecolo, Thibaud Wyngaard (Chef de groupe) qui estime que la mobilité douce et le vélo en particulier sont les grands oubliés des politiques uccloises de ces dernières décennies souhaite que la Commune se montre plus ambitieuse et proactive vis-à-vis de la Région quant à l’aménagement de toute une série de signalisations en faveur des cyclistes. *“Si cela est possible, il serait aussi utile d’inviter les Ucclois à encore alimenter ce plan. Faisons plus pour le vélo, allons de l’avant et vivons avec notre temps”*. Pour sa part, Perrine Ledant (Ecolo) a pointé les nombreuses pistes intéressantes du plan telles que la possibilité de rendre les sentiers et les chemins cyclables dans les parcs, la création d’emplacements à certains carrefours pour y laisser son vélo ou encore le brevet cycliste pour les enfants. *“Même s’il faudrait aussi encourager les ados à utiliser le vélo, toutes ces pistes montrent que le vélo peut être dans l’espace public et que l’usage de celui-ci peut changer à Uccle”*. La majorité s’est également exprimée avec Marion Van Offelen (MR) qui a souligné l’impact important du vélo sur l’économie mais aussi la nécessité de rendre le vélo à assistance électrique accessible à tous. *“Selon une étude du parlement européen qui date de 2016, le vélo ouvre de nouveaux jobs principalement au niveau local : fabrication, réparation, service de location... Par ailleurs et selon cette même étude, les cyclistes stimulent le commerce local car ils font de préférence leur course de façon quotidienne et près de chez eux. Concernant le vélo électrique, si nous tenons compte de la population vieillissante à Uccle et de l’aspect vallonné de la commune, celui-ci a un bel avenir”*. Point approuvé à l’unanimité.

Règlement-redevance du 26 juin 2014 sur le stationnement de véhicules à moteur dans un lieu public. Retrait/réfection des articles instaurant le régime des cartes travailleurs et des cartes visiteurs. Modification des dispositions et de la structure du règlement-redevance du 26 juin 2014 sur le stationnement de véhicules à moteur dans un lieu public

Les Conseillers communaux ont été appelés à se prononcer sur cette nouvelle étape supplémentaire dans la politique de stationnement qui découle d’une part de l’ordonnance régionale de 2009 et de ses arrêtés d’exécution et d’autre part du Plan d’Action Communal de Stationnement (PACS) et du règlement-redevance. *“Il y a un an, nous avons pris un règlement-redevance avant le déploiement de la phase 1 de notre PACS. Entretemps, la Région a pris des nouveaux arrêtés d’application de l’ordonnance en novembre 2016 qui sont entrés en vigueur et notre règlement-redevance a été entrepris devant le Conseil d’Etat qui ne s’est pas encore prononcé sur les deux articles visés par ce recours. Nous avons donc pris l’initiative d’adapter notre règlement et de procéder à un retrait/réfection des articles instaurant le régime des cartes travailleurs et des cartes visiteurs visés par le recours. Et, nous en avons profité pour modifier notre règlement de manière complète et le remettre entièrement en conformité avec les arrêtés régionaux pris en novembre 2016”*, a précisé Jonathan Biermann, Échevin de la Mobilité (MR). Globalement, les changements majeurs concernent

la carte visiteur et la carte professionnelle. *“Seule la carte visiteur/riverain est maintenue et son prix passe à 2.50 €/½ jour. En ce qui concerne les cartes professionnelles, les prix seront dorénavant les suivants : 1 à 5 cartes : 200 €, 6 à 20 cartes : 300 €, 21 à 30 cartes : 600 € et à partir de la 31^{ème} carte et plus : 800 €. Dans un souci d’harmonisation, l’Agence régionale de stationnement dans son avis obligatoire mais non contraignant nous a conseillé vivement de nous conformer aux minima imposés par la Région en la matière. En ce qui concerne la carte pour les enseignants, elle est, au même titre que la carte police, devenue obligatoire avec un tarif minimal de 75 €. Le tarif que nous proposons pour ces cartes est de 200 €, soit équivalent aux premières cartes professionnelles. Cela permet de recréer ce principe d’égalité”,* a expliqué Jonathan Biermann. Du côté de l’opposition, Thibaud Wyngaard (Chef de groupe Ecolo) s’est interrogé sur la validité du règlement, sur la possibilité pour les asbl de demander des cartes professionnelles et aussi sur le nombre d’horodateurs installés sur le territoire uclois. *“Il y a, en effet, rien de plus désagréable que de recevoir une contredanse faute d’avoir vu un horodateur à proximité”. “Pour les horodateurs, nous avons encore un marché en cours qui nous permettra d’en placer suffisamment lors du lancement de la phase 2”,* a relevé Jonathan Biermann. Toujours côté Ecolo, si Pierrot Desmet salue les belles avancées, il regrette que tous les travailleurs soient mis sur le même pied d’égalité. *“Tout le monde ne peut pas par exemple déduire fiscalement ses frais de stationnement”.* Un point de vue partagé par Benjamin Cadranel (PS) qui a également émis le souhait que des évaluations du plan soient faites afin d’en connaître les effets. *“Les modifications apportées pour le moment proviennent de la contrainte et pas forcément des observations réalisées. Il faut encore procéder à des évaluations qui permettront le cas échéant d’encore modifier les choses si cela s’avère nécessaire”.* Après avoir précisé que le Collège avait pris l’engagement de faire des évaluations régulières du PACS et non du règlement-redevance, Jonathan Biermann a exposé l’une des leçons tirées de la mise en œuvre de la première phase du PACS. *“Lorsque nous avons élaboré le règlement complémentaire pour l’implémentation de la réglementation de la phase 2, nous avons décidé d’implémenter dans un premier temps des zones bleues dans une série de quartiers ne présentant pas de mixité de fonctions alors que le PACS prévoyait à l’origine des zones vertes. Nous nous apprêtons à lancer la phase 2 mais nous avons encore besoin de recul pour pouvoir par exemple envisager de limiter la délivrance de cartes professionnelles dans certains quartiers”.* Point approuvé à l’unanimité.

Également à l’ordre du jour :

Octroi d’un subside à l’asbl ADG Coopération, règlement-taxe sur les biens immeubles faisant l’objet d’un arrêté du Bourgmestre déclarés insalubres ou inhabitables ou ne satisfaisant pas aux exigences élémentaires de sécurité et de salubrité, PACS : approbation du plan de sectorisation...